

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE**

L'an deux mille dix neuf, le dix sept juin à 18h30,

Les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, se sont réunis en la salle du Quattro de Gap, sous la Présidence de M. Roger DIDIER, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 57 Présents à la séance : 42
DATE DE LA CONVOCATION	07/06/2019
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	24/06/2019

OBJET :

Relevés des décisions prises par le Président

Étaient présents :

M. Jean-Baptiste AILLAUD , M. Patrick ALLEC , Mme Marie-Christine LAZARO , Mme Laurence ALLIX , M. Jean-Michel ARNAUD , Mme Catherine ASSO , M. Serge AYACHE , M. Fernand BARD , M. Philippe BIAIS , M. Daniel BOREL , Mme Martine BOUCHARDY , M. Claude BOUTRON , M. Jean-Louis BROCHIER , M. Rémi COSTORIER , M. Jean-Pierre COYRET , M. François DAROUX , Mme Aïcha-Betty DEGRIL , M. Roger DIDIER , M. Denis DUGELAY , Mme Bénédicte FEROTIN , M. Daniel GALLAND , Mme Raymonde EYNAUD , M. Roger GRIMAUD , M. Christian HUBAUD , Mme Sylvie LABBE , Mme Annie LEDIEU , M. Frédéric LOUCHE , M. Julien NANTAS , M. Jean-Pierre MARTIN , M. Jérôme MAZET , M. Vincent MEDILI , M. Claude NEBON , M. Bernard BOHAIN , Mme Monique PARA-AUBERT , M. Pierre PHILIP , Mme Sarah PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , M. Stéphane ROUX , M. Jean-Pierre TILLY , M. François ZAMPA , Mme Carole LAMBOGLIA
Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

M. Michel BERAUD procuration à M. Christian HUBAUD, Mme Françoise DUSSERRE procuration à M. François ZAMPA, Mme Rolande LESBROS procuration à Mme Martine BOUCHARDY, M. Maurice MARCHETTI procuration à M. Daniel GALLAND, Mme Monique PARA procuration à M. Vincent MEDILI, M Bernard LONG procuration à M. Roger GRIMAUD

Absent(s) :

Mme Marie-José ALLEMAND, M. Claude FACHE, Mme Elsa FERRERO, Mme Maryvonne GRENIER, M. Mickaël GUITTARD, M. Michel GAY-PARA, M. Pierre-Yves LOMBARD, Mme Martine PAUL, M Thierry PLETAN

Il a été procédé, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Carole LAMBOGLIA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Aux termes de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales, le Conseil communautaire peut déléguer au Président un certain nombre de compétence pour tout ou partie de son mandat. Ce même article précise que le Président doit rendre compte au Conseil des décisions qu'il a prises en vertu de ses délégations.

Par délibération n°2017_02_10 du 10 février 2017, le Conseil communautaire a ainsi délégué une quinzaine de compétences à Monsieur le Président pour la durée de son mandat.

Depuis la dernière information du Conseil, Monsieur le Président a fait usage de ses délégations dans les affaires suivantes :

FINANCES ET GESTION PATRIMONIALE :

Demandes de subvention à l'Etat ou aux collectivités territoriales :

Date	Objet	Organisme financeur	Montant HT
25/02/2019	Ecole de Musique de l'agglomération Gap-Tallard-Durance : demande de subvention pour l'acquisition d'instruments de musique dans le cadre de son dispositif "Instrumentarium".	Région Sud-PACA	4 745,73 €
13/03/2019	Elaboration PCAET	Région Sud-PACA	29 035,20 €
14/03/2019	Contrat de ville : projet "Observatoire"	Département 05	3 000,00 €
		Etat	5 000,00 €
14/03/2019	Contrat de ville : projet "Coordination des actions politique de la ville"	Département 05	4 000,00 €
		Etat	4 000,00 €
28/03/2019	Dispositif de vidéo-protection dans les transports urbains (ligne 1)	Etat	5 850,00 €
29/03/2019	Dispositif de vidéo-protection dans les transports urbains (Abris à vélos sécurisés)	Etat	4 800,00 €
01/04/2019	Développement et gestion de l'offre d'itinérance sportive et touristique sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance	Région Sud-PACA	12 600,00 €
01/04/2019	Schéma Directeur Assainissement de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance	Département 05	32 000,00 €
		Agence de l'Eau RMC	80 000,00 €
27/05/2019	Subvention CRET2 pour la mise en place d'un Système d'Aide à l'Exploitation et d'Information Voyageurs (SAEIV)	Région Sud-PACA	32 500,00 €

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

28/05/2019	Mise en place de bornes de recharge pour véhicules électriques dans les 4 parcs- relais	Région Sud-PACA	60 000 €
TOTAL:			277 530,93 €

MARCHES PUBLICS :

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DE LA DÉCISION
MAPA Elaboration du Plan Climat Air Énergie et Territoriale avec	Entreprise BURGEAP (13290 AIX LES MILLES)	Montant global et forfaitaire de 72 220 € HT	18 DÉCEMBRE 2018
MAPA pour la mise à jour de l'ensemble des données de l'observatoire du territoire mis en oeuvre à l'échelle du périmètre de l'agglomération de Gap-Tallard-Durance	SARL COMPAS TIS (44106 NANTES)	Montant global et forfaitaire de 12 450 € HT	11 JANVIER 2019
Avenant n°2 au marché TUL303 Mise en location et exploitation des espaces publicitaires des autobus de la Régie des transports - prolongeant la durée du marché pour une durée de trois mois, soit jusqu'au 30 juin 2019	Société CLEAR CHANNEL (92100 BOULOGNE-BILLANCOURT)	Cette prolongation de validité du marché à bons de commande n'entraîne pas de dépenses supplémentaires mais une recette sous forme de redevance qui s'élève à 9 400 € HT par an, soit 2 350 € pour le second trimestre 2019. Pour une durée de trois mois, soit jusqu'au 30 juin 2019	15 MARS 2019
MAPA pour le contrat d'assistance et de mise à jour du logiciel TOPKAPI, pour la Station d'Épuration de la Communauté d'Agglomération GAP-TALLARD-DURANCE	Société AREAL (77176 SAVIGNY LE TEMPLE)	Montant global de 4 728,45 € HT	22 MARS 2019
MAPA pour l'achat d'un agitateur pour la zone aérobie du bassin biologique de la station d'épuration de Gap	Société Xylem Water Solutions France SAS (13127 Vitrolles)	Montant global de 12776,34 € HT	8 AVRIL 2019
MAPA pour la réalisation et pose de livrée sur trois autobus de la Régie des transports	Société SERIMARK (05000 GAP)	Montant global de 1 750 € HT	18 AVRIL 2019

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

Information sur les marchés subséquents :

Marché subséquent n° 5 de l'accord-cadre destiné à la fourniture de polymères

OPERATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DE LA DECISION
Marché subséquent pour la fourniture de 6300 Kg de polymères pour la déshydratation des boues de la Station d'Épuration de Gap	Société SNF	Marché subséquent conclu pour un prix unitaire de 1,79 € HT par Kg, soit un montant de marché de 11 277 € HT	13 MARS 2019

Le Conseil prend acte.

Le Président



Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : 27 JUIN 2019

Affiché ou publié le : 27 JUIN 2019

